



ANSSI

Agence nationale
de la sécurité des
systèmes
d'information

ADMINISTRATION > RÉGLEMENTATION > PROTECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

PROTECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Plus les informations sont sensibles plus les règles de protection des systèmes d'information sont contraignantes. Voici un système de représentation par niveau de sensibilité, texte et entité concernée.

Sensibilité	Textes	Entités concernées
Informations secret de la défense nationale	IGI 1300 IGI 2100 / 2102 II 920 II 300	Entités privées ou publiques concernées par la gestion d'information liée au secret de la défense nationale
Informations Diffusion restreinte	Instruction sur la protection des SI sensibles (partie 1 + partie 2)	Entités publiques ou privées qui traitent des informations de mention « Diffusion Restreinte » Entités mettant en oeuvre des zones à régime restrictif (ZRR) et concernées par les spécialités les plus sensibles dans le cadre du dispositif relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la Nation
	RGS	Autorités administratives échangeant des informations avec les usagers et entre autorités administratives
	II 300 – Annexe 2	Entités publiques ou privées qui traitent des informations de mention
Informations sensibles	Instruction sur la protection des SI sensibles (partie 1) – Projet	Entités publiques ou privées soumises à la réglementation relative à la PPST pour leurs SI liés à une ZRR.
	PSSIE	Administrations de l'État
	RGS	Autorités administratives échangeant des informations avec les usagers et entre autorités administratives
	II 300 – Annexe 2	Administrations de l'État
Informations peu sensibles	PSSIE	Administrations de l'État
	RGS	Autorités administratives échangeant des informations avec les usagers et entre autorités administratives
Informations liées à une réglementation spécifique	Exemples :Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation	En fonction du texte